



Association Sportive du collège Henri Judet Boussac

L'AS permet aux élèves du collège (sur la base du volontariat) de participer aux activités sportives proposées au calendrier de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Elle offre la possibilité d'approfondir le travail effectué en cours d'EPS et participe à l'épanouissement des élèves (au travers de rôles sociaux tels que : joueur, arbitre, juge, coach, reporter, supporter, organisateur...) par le biais d'entraînements et de compétitions avec et contre d'autres collégiens.

L'AS fonctionne sous la responsabilité des professeurs d'EPS durant les entraînements et les compétitions.

• ENTRAÎNEMENTS & COMPÉTITIONS

Les entraînements se déroulent le mercredi après-midi de 13h à 15h30 lorsqu'il n'y a pas de compétition. Sinon ils se déroulent en fonction des emplois du temps entre 13h et 14h ou sur certains créneaux d'étude.

Les compétitions se déroulent le mercredi après-midi de 13h à 17h30 (horaires variables en fonction du lieu de compétition).

CONVOCATION NUMÉRIQUE : Une semaine avant chaque mercredi **une convocation numérique** (formulaire à remplir) **via l'ENT** sera envoyé à votre enfant (systématiquement si c'est un entraînement & pour les compétitions si il est intéressé par l'activité proposée). Merci de compléter le formulaire au plus tard le mardi avant midi. Cette même convocation sera publiée dans le fil d'actualité afin que vous puissiez avoir accès à toutes les informations nécessaires.

J'ai un accès internet

Je n'ai pas d'accès internet

• LES ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES

<i>SPORT COLLECTIF</i>	<i>SPORT DE RAQUETTE</i>	<i>SPORT ATHLÉTIQUE</i>	<i>ATELIERS 13h-14h</i>
Football & Basket-ball	Tennis de table – Badminton & Badten	Cross country & Athlétisme	Gymnastique artistique <i>(lundi/mardi/jeudi à définir)</i>
<i>SPORT DE PRÉCISION</i>	<i>SPORT DE PLEIN AIR</i>		Cross-training <i>Réservé aux 4^e/3^e</i> <i>(lundi/mardi/jeudi/vendredi à définir)</i>
Pétanque	Golf – Raid – Tir à l'arc - Escalade		

Toutes les activités citées au-dessus lui sont ouvertes mais il n'y a pas d'obligation de participer à toutes.

• L'INSCRIPTION A L'AS : LA LICENCE UNSS

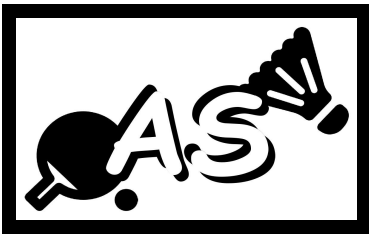
Afin de pouvoir inscrire au plus vite votre enfant, nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :

- **Ce document rempli**
- **La somme de 15€** (espèces ou chèque à l'ordre de l'AS du collège Henri Judet de Boussac). **Cette somme ne sera encaissée qu'après le cross du collège (vers les vacances de Toussaint)**

La prise de cette licence est une condition indispensable à l'inscription de votre enfant et comprend une assurance (souscription d'un contrat d'assurance collectif auprès de la maif).

Suivez aussi leurs aventures via la page FACEBOOK : AS BOUSSAC (merci de nous faire savoir si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant apparaisse sur cette page).

Les professeurs d'EPS



Autorisation parentale

Je soussigné(e), Madame, Monsieur *

Adresse :

Autorise, ma fille, mon fils * né(e) le à
participer aux activités sportives de l'AS du collège Henri Judet de BOUSSAC.

Activités sportives envisagées * :

- | | | | |
|-----------------|---------------|-------------------------------------|---|
| - Football | - Basket-ball | - Tennis de table | - Badten |
| - Cross country | - Badminton | - Athlétisme | - Gymnastique (<i>Atelier</i>) |
| - Raid | - Pétanque | - Cross training (<i>Atelier</i>) | - Golf, Tir à l'arc, Escalade (<i>initiation</i>) |

J'autorise le responsable de l'AS à prendre toutes dispositions utiles en cas d'accident.

De préférence, médecin à joindre en cas d'urgence :

Centre hospitalier ou clinique :

Vos numéros de téléphone (fixe et/ou portable) :

Numéro de sécurité sociale sous lequel l'élève est assuré :

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

à le

Signature

Autorisation de déplacement (*Facultatif*)

En raison du caractère dangereux du trajet : collège-gymnase municipal, les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à se rendre seuls aux installations le mercredi après-midi.

En conséquence les élèves effectueront ces trajets groupés et sous la responsabilité des professeurs d'EPS.

Toutefois si certains parents le désirent, l'autorisation ci-dessous permettra aux élèves de se rendre et de partir seuls des installations lors des entraînements ou des compétitions à Boussac.

Je soussigné (e) Madame, Monsieur *

Autorise, ma fille/mon fils
à se rendre et à quitter seul(e) les installations les mercredis après-midi.

* rayer les mentions inutiles ou cocher les cases